


**LÉGENDE :**

	Sensibilité forte (8 et 9)		Autoroutes
	Sensibilité moyenne (7)		Routes asphaltées
	Sensibilité faible (5 et 6)		Routes non asphaltées
	Sites d'intérêt esthétique (périmètres urbains)		Cours d'eau principaux
	Sites d'intérêt esthétique (autres sites)		Cours d'eau intermittents
	Corridors d'intérêt esthétique		Lacs
	Prises d'eau publiques		Voies ferrées
			Transport électrique
			Limites de propriété
			Limites municipales
			Limites de la MRC
			Périmètres urbains

Source : Base numérique MRE N° 1 : 20 000 (© Gouvernement du Québec) Réalisation : Service de l'aménagement du territoire Note : Les orthophotos aériennes datent de l'été 2008



**Municipalité régionale de comté de Maskinongé**

Règlement régional #221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

**SAINTE-URSULE**  
Zones de protection du couvert forestier

03-06-2011

ÉCHELLE = 1 : 20 000

kilomètres